



LE LIVRE BLANC DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Chers collègues,

Nous avons le plaisir de vous adresser le contenu du Livre Blanc de la Sécurité Intérieure tel qu'il nous a été communiqué par le Ministère de l'Intérieur ([accéder au LBSI complet](#)).

Nous vous laissons le soin de prendre connaissance de ce document extrêmement dense (332 pages) qui comporte 4 livrets et y joignons [le diaporama de présentation](#) qui synthétise les grandes thématiques abordées par ce document prospectif.

Une visioconférence dirigée par le Ministre de l'Intérieur a été organisée samedi 14 novembre 2020 pour procéder à la présentation globale de ce document aux organisations syndicales.

Cette réunion a été l'occasion pour notre ministre de tutelle d'apporter quelques compléments d'information quant à deux grandes thématiques qui ont particulièrement retenues notre attention.

Le ministre a affirmé vouloir réviser la répartition des compétences entre PN et GN

Cette partie plus particulièrement détaillée dans le LBSI consiste schématiquement à vouloir élever le seuil de répartition du nombre d'habitants issu de la loi de 1941 de 20 000 à 30 000 (voire même entre 30 000 et 40 000). Il a d'ailleurs clairement donné l'exemple de la Lozère qui serait susceptible de passer en zone GN.

Notre organisation a toujours tenu le même discours au regard de cette problématique et considère une fois encore que la Police Nationale, qui dispose de compétences nationales dans de nombreux domaines (PJ, Immigration, Renseignements), ne doit pas se passer des relais existant dans tous les départements de l'hexagone pour garantir l'efficacité de ses missions sur le terrain. Laisser une compétence exclusive à la Gendarmerie dans ces zones géographiques limiterait sensiblement l'opérationnalité de nos services nationaux et offrirait un boulevard au bénéfice de la gendarmerie qui deviendrait l'interlocuteur exclusif de procureurs ou préfets qui ne connaîtraient plus que l'arme comme acteur de la sécurité du quotidien.

La réforme de la gouvernance de la Police Nationale

Comme vous le découvrirez dans le document, il est envisagé une option qui consiste à "décloisonner et déconcentrer pour unifier la police nationale". Cette approche consiste, en résumé, à créer des DZPN (au niveau coordination) et des DDPN à vocation opérationnelle tout en conservant des "Directions Nationales" par métiers qui définiraient les stratégies et les cadres d'emploi de chaque filière métier ainsi que certains services très spécialisés à compétence nationale. Le MI a d'ailleurs annoncé une expérimentation prochaine au sein de 3 départements à savoir **le Pas-de-Calais (62), la Savoie (73) et les Pyrénées Orientales (66)**.

Si notre organisation n'est a priori hostile à aucune forme de réflexion pour améliorer l'architecture et l'efficacité de notre belle institution, nous rappelons que ces dernières années, la Police Nationale a été particulièrement mise à contribution pour faire face à des événements hors norme (Terrorisme, Gilets jaunes, Réformes internes complexes etc..) qui ont particulièrement éprouvé et impacté tous les effectifs et ce, tous corps confondus.

Nous nous interrogeons donc, en pleine période de COVID19, sur la pertinence du timing qui va nous amener à engager des réformes structurelles extrêmement lourdes dans un contexte totalement inédit que d'aucuns ont déjà beaucoup de mal à appréhender.

Nous ne sommes pas d'ailleurs les seuls à le faire remarquer puisqu'en page 174, le rapport lui-même pointe cette crainte en expliquant que "ce projet qui se veut global peut susciter une crainte de déstabilisation provisoire de l'institution, focalisée sur une réorganisation aussi profonde, compte tenu de l'étendue des réformes à accomplir mais, il peut aussi créer un opportun "choc de transformation", qu'il conviendra d'accompagner et de transformer en énergie positive".

En tout état de cause, notre organisation sera particulièrement attentive aux expérimentations qui seront menées dans les "départements pilotes" afin d'en jauger la pertinence et d'évaluer la faisabilité d'une éventuelle généralisation.

A l'issue de la lecture attentive du LBSI, nous serions ravis que, ceux qui le souhaitent, nous fassent remonter leur propre analyse et leur sentiment sur l'ensemble ou partie des préconisations qui en émanent. Nous nous chargerions alors de faire remonter à nos autorités de tutelle votre sentiment sur le contenu de ce document qui engage notre institution pour les prochaines années.

Bien à vous toutes et tous.

Sincèrement,
Olivier BOISTEAUX, Président du SICP

Jean-Paul MEGRET, Secrétaire National